

## Mariage : les évêques haussent le ton

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 15 septembre 2012



Le cardinal **Philippe Barbarin** a créé [une belle polémique](#) avec ses propos contre la dénaturation du mariage. Il est estimé avec justesse qu'en modifiant la définition du mariage, la loi ouvrirait la voie à tout type de relations. L'archevêque a donné en exemple la polygamie et l'inceste. Le lobby homosexuel est monté sur ses grands chevaux, criant au scandale, alors que le scandale est de vouloir priver arbitrairement un enfant du droit d'avoir un père et une mère au profit de deux grands égoïstes homosexuels.

A sa suite, **Mgr Dominique Rey** l'a soutenu, dans une entretien à [Nouvelles de France](#). L'évêque de Fréjus-Toulon ajoute que, dans un Etat démocratique, nous avons droit à la liberté d'expression. Contre les sondages, il estime qu'une majorité de la population est d'accord avec la vision traditionnelle du mariage. Je crois qu'il a raison. La preuve c'est que ni le gouvernement ni le lobby homosexuel ne veulent de référendum sur ce sujet. Or 32 consultations populaires ont été organisées dans le monde sur ce sujet jusqu'à maintenant. Aucune n'a vu les partisans de la destruction de la famille l'emporter. Et souvent, les résultats ont fait mentir les sondages.

Plus étonnant, l'archevêque de Besançon, **Mgr André Lacrampe**, [s'est exprimé sur le sujet](#) :

"Au niveau légal, il s'agit d'un bouleversement dans la filiation. Tout enfant est issu d'un père et d'une mère. La suppression de la mention « père » et « mère » sur l'état civil, ferait perdre à l'enfant ses repères naturels et

contribuerait ainsi à le fragiliser.

Au niveau social, il faut rappeler que ce n'est pas la sexualité qui fonde le mariage mais la différence des sexes. Nous avons une identité sexuelle qui nous qualifie juridiquement. D'autre part, la différence sexuelle entre le papa-homme masculin et la maman-femme féminine joue pour beaucoup dans la vie psychique.

Enfin, dans toutes les cultures, dans toutes les civilisations, on s'accorde sur le principe qu'une famille est fondée par un homme et une femme, que le couple est fondé sur la rencontre de deux différents. Parler d'union et de mariage de deux identiques nie cette donnée anthropologique, ceci en dehors de toute considération religieuse. Dans le dictionnaire, le mariage est défini comme « *l'union légitime d'un homme et d'une femme* ». Si donc la loi prévue était votée, le sens du mot « mariage » serait totalement dilué. Faudra-t-il remettre en cause le mariage civil ?

Ces quelques réflexions voulaient mettre en lumière ce que ce projet de loi sur le mariage remet en cause, au niveau légal et social, au risque de bouleverser notre société. L'Eglise est dans son droit quand elle apporte sa propre contribution à un débat de société, dans le respect des opinions diverses. Elle ne vise pas à provoquer la polémique, ni à défendre ses valeurs. Elle se préoccupe du bien de la société toute entière."